



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA BREDE

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302136-20210222-D2102\_015-DE

N° de délibération : D2102-015

### Débat d'orientations budgétaires

Membres en exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Pour : 27

Contre 0 abstentions 0

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de février,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Michel DUFRANC, Maire,

Etaient présents : Michel DUFRANC, Véronique SOUBELET ; François FREY ; Nathalie GIPOULOU ; Alexandre LAFFARGUE ; Catherine DUPART ; Jérôme COUTOU ; Carole JAULT ; Michaël COULARDEAU ; Marguerite BRULÉ ; Serge DELAIS ; William REIX ; Laurence LEVALOIS ; Frédéric TESSIER ; David POUYFOURCAT ; David GARDEL ; Sylviane BOURRIER ; Maylis ALGAYON ; Bastien POUZOU ; Mélanie MATHIEU ; Eugénie BARRON ; Aurélie GOUY ; Bernard CAMI-DEBAT ; Corinne MARTINEZ ; Jacques GRAVELINES ; Isabelle CHAUVÉ ;

Absents excusés : Jérôme LAPORTE (procuration à F FREY) ;

Secrétaire de séance : Aurélie GOUY

Date de convocation : 16 février 2021

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4311-1,

Vu la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) qui dispose que le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité,

Vu la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF) et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire, confirmée par une jurisprudence constante, et qu'il doit se tenir dans la période de deux mois précédant la date du budget et qu'il ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif,

Considérant que la présente délibération a pour objet de constater la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 lors de la séance de ce jour,

Le Conseil Municipal, décide *à l'unanimité* de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport annexé à la présente délibération, a eu lieu.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,  
au registre sont les signatures*



*Michel Dufranc*  
Michel DUFRANC  
Maire de LA BREDE

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et sera portée à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Reçu en Préfecture le : ..... publié ou notifié le : .....*

## Conseil municipal - 22 février 2021

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2021

***La tenue du débat est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, celui-ci devant être adopté au plus tard le 15 avril 2021.***

*Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

*Depuis la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.*

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles D.2312-3 pour les communes et EPCI, s'agissant du contenu du rapport sur les orientations budgétaires, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

*« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

*1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

*2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

*Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »*

#### **Contexte : Notre commune : situation financière au 31 décembre 2020**

- En fonctionnement : un excédent de 598 094 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures 1 587 932 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture global de 2 185 926 €.

Récapitulatif situation exercice 2020 :

Fonctionnement			
	Dépenses		
		Courantes effectives	3 561 661 €
		Virement en I : amortissements résultats de cessions	334 396 €
		Total dépenses inscrites	3 896 057 €
	Recettes		4 494 150
		Delta	598 093
		Excédent reporté 2019	1 587 832
	Résultat de clôture F		2 185 926
Investissement			
	Dépenses		1 283 142
	Recettes		954 964
	Delta		- 328 178
	Excédent reporté 2019		569 254
	Résultat de clôture I		+ 241 076

- En investissement : un solde négatif entre dépense et recettes réelles (- 662 573 €) auxquelles on rajoute les amortissements (soit + 334 396 €) ; d'où un déficit de - 328 178 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure + 569 254 € ce qui aboutit à un résultat de clôture global positif de + 241 076 €, excédent à reporter sur l'exercice 2021.

Les dépenses de la section d'investissement 2020 ont atteint un total arrêté à 1 283 142 €, dont 898 480 € d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année)

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 sont constitués :

- des dépenses d'investissement engagées en 2020 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 823 163 €
- des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2020. Ces restes à réaliser s'établissent à 310 669 €, correspondant à des subventions pour les travaux de l'église, de l'AD'AP, des bassins de rétention...

En tenant compte des résultats de l'exercice antérieur, la balance du compte administratif 2020 dégage un résultat global pour cet exercice :

- en excédent de 598 094 € en fonctionnement

- et en excédent de 241 076 € en investissement, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser, à reporter sur le budget primitif 2021.

En 2020, la Collectivité n'a pas souscrit d'emprunt.

Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2020 diminue significativement pour atteindre 3 095 308 € (contre 3 477 247 € au 31/12/2019).

Le conseil municipal du 25 janvier 2021 a voté des ouvertures anticipées de crédits à hauteur de 426 700 € qui seront inscrits au budget primitif.

## Orientations budgétaires 2021

*Comme indiqué lors du dernier DOB en 2020, notre commune, tout comme le reste du monde, traverse encore cette crise COVID totalement inédite ; au-delà des mesures prises par le gouvernement comme le confinement total des populations, puis l'alternance de périodes de déconfinement, reconfinement, couvre-feu..., cette crise a mis en lumière nos faiblesses mais surtout nos forces avec de beaux élans de solidarité et d'engagement, notamment au sein de notre commune, au bénéfice des plus vulnérables ;*

*La Municipalité tient à remercier, pour leur engagement et leur disponibilité, les équipes particulièrement investies durant tous ces longs mois et ce n'est pas encore terminé. Un grand merci bien sûr aux bénévoles brédois qui ont fait les courses, ont été à la pharmacie... pour aider les plus fragiles et bien sûr un grand merci au Maire, Michel Dufranc, qui a été sur le front en permanence, entouré des élus de l'ancienne puis de la nouvelle mandature.*

*Cette crise a impacté l'année 2020 et va nous impacter encore aujourd'hui et sûrement demain.*

*Et si, sur la phase aigüe, c'est l'aspect sanitaire qui primait, la crise économique émerge et elle risque d'être encore plus redoutable que la crise sanitaire.*

*Aussi, nous devons continuer comme nous le faisons depuis plusieurs années, à maîtriser nos dépenses, maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en poursuivant notre programme d'investissement et de remise à niveau du patrimoine communal.*

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées le mieux possible en 2020 et ont même diminué de 5,8 %.

Les prévisions budgétaires pour 2021, au-delà des conséquences directes de la crise en dépenses comme en recettes, tenteront de maintenir un niveau similaire aux prévisions d'avant 2020, malgré en particulier l'évolution mécanique de la masse salariale, difficile à freiner, même sans augmenter les effectifs.

Donc, malgré ces contraintes fortes, la volonté de la Municipalité restera en 2021 la poursuite de l'effort engagé depuis plusieurs années sur l'entretien de la voirie, des équipements sportifs et des bâtiments communaux.

**De façon plus précise,**

### Section de fonctionnement

#### A - Dépenses

**Les charges à caractère général (chapitre 011)**, qui regroupent les achats et services extérieurs

La volonté de la Municipalité est de poursuivre la maîtrise des dépenses sur les postes courants non impactés avec des prévisions pour 2021 toutefois à un niveau élevé sur des postes prioritaires (fournitures et entretien de voirie, terrains et bâtiments communaux). Les estimations du 011 à ce stade sont envisagées aux alentours de 1,5 M€.

**Les charges de personnel (chapitre 012)** quant à elles devraient continuer à croître en 2021 par rapport à 2020 du fait du glissement vieillesse technicité (GVT), des nécessaires remplacements d'agents en congé maladie et des renforts nécessaires. Nous avons pris la décision de renforcer notre service de PM, le BIJ, ainsi que l'équipe d'entretien et de restauration.

De même, la poursuite des avancements d'échelon ou de grade de certains salariés et la participation de la collectivité à la protection sociale et à la garantie maintien de salaire des salariés auront toujours un impact sur ce chapitre budgétaire.

Le contrat d'assurance du personnel, en hausse en prévisionnel, sera maintenu avec les mêmes garanties qu'en 2020.

Les charges de personnel restent le pan le plus important du budget communal et la stabilisation ou la baisse des autres dépenses de fonctionnement augmente automatiquement leur proportion dans le budget global.

Les estimations du 012 à ce stade sont envisagées aux alentours de 2,3 M€

Pour les charges de gestion courante (chapitre 65), montant évalué autour de 400 000 € :

- mise en place de la **nouvelle municipalité** à 8 adjoints et 7 conseillers délégués comme vous l'avez voté lors du conseil d'installation avec les indemnités des élus et les charges sociales correspondantes ;
- **obligation de formation** dans la première année du mandat (nouveau règlementaire) afin de former les nouveaux élus à leurs nouvelles responsabilités en lien avec leur délégation ;
- Une **augmentation** du forfait communal aux établissements scolaires privés liée à celle du **nombre d'enfants brédois scolarisés** (28 aux Lucioles et 43 à Rambaud, mais 0 à l'école des bois) et au fait que la **contribution à l'école maternelle des Lucioles est devenue obligatoire** (décret 2019-1555 de décembre 2019) et figure à l'article 6558 (autres contributions

obligatoires) alors qu'elle figurait jusqu'alors dans les subventions aux associations (art. 6574).

- **Augmentation prévisible de la participation de la commune au CCAS (60 000 €)**
- **Augmentation de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée aux subventions aux associations afin de soutenir le projet de drôles and co ;**
- **A noter que la contribution annuelle de la commune au SDEEG destinée à participer aux coûts d'entretien du patrimoine d'éclairage public, est complétée d'une participation pour le suivi énergétique des bâtiments (dispositif ECOBAT) et pour la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques.**

**Les charges financières (chapitre 66) liées aux intérêts des emprunts en cours devraient se situer aux alentours de 85 000 €, en réduction par rapport à l'année écoulée. Les intérêts courus non échus, quant à eux, devraient rester négatifs.**

**Le montant global estimé des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être arrêté aux alentours de 4,5 M€.**

**A cela s'ajoutent les dotations aux amortissements (chapitre 68) pour un montant estimatif d'environ 350 000 €, ainsi que les dotations aux provisions (25 000 € environ) destinées à couvrir des créances douteuses et un risque de contentieux.**

## B - Recettes

Les prévisions de recettes doivent être prudentes, réalistes et sincères, mais difficiles à estimer précisément à ce stade, faute de disposer des informations en provenance de l'Etat (bases des taxes, dotations).

Nous ne prévoyons pas d'augmenter les taux d'imposition.

En l'absence de l'augmentation des taux d'imposition, le seul levier dynamique est l'augmentation des bases, estimée entre 1 et 2 %.

Nos principales autres recettes (chapitre 70 avec les produits des services et ventes, les droits de place et d'occupation du domaine public).

A ce stade de l'élaboration du budget, de premières prévisions peuvent être fournies :



## 70 Produits des services et ventes diverses :

Les principales recettes des services municipaux sont celles **des services de cantine, des activités périscolaires et des centres de loisirs.**

Les recettes des services comprennent aussi, pour une part plus modeste, **la billetterie des fêtes et spectacles, les concessions funéraires, les redevances d'occupation du domaine public, la location de la salle des fêtes...**, recettes aléatoires par nature

Après une forte baisse en 2020 liée aux perturbations de la crise (250 k€ contre 470 k€ en 2019), nous espérons revenir à un niveau plus normal de recettes des services, tout en restant prudents du fait des incertitudes persistantes (notamment en ce qui concerne notre capacité à organiser des événements festifs et culturels en 2021).

Les recettes des services peuvent être estimées aujourd'hui, à tarifs constants, à un montant de l'ordre de 350 000 €.

## 73 Ressources fiscales (impôts et taxes) :

L'attribution de compensation de la **taxe professionnelle** versée par la Communauté de Communes restera plafonnée comme les années précédentes à 523 296 €.

Pour ce qui est **des impôts directs**, malgré la poursuite de l'application de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat continue à verser les douzièmes à partir des bases et des taux communaux. **Les bases d'imposition prévisionnelles pour les taxes foncières ne sont pas notifiées à ce jour mais devraient évoluer (1 à 2% envisagés)**, ce qui laisse présager un montant de recettes de 2,4 M€.

Les taxes sur les pylônes électriques et sur la consommation d'électricité sont stables mais non maîtrisées par la Commune, pas plus que la **taxe sur les droits de mutation** qui dépend du dynamisme du marché immobilier : en berne ; donc prévision prudente avec un montant de 215 000 € (similaire à 2020).

Les recettes liées aux droits de place (forains, marché, stands...) seront estimées de manière prudente aux alentours de 30 000 €, mais impliquent de pouvoir organiser des manifestations...

## 74 Dotations et participations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), compte tenu de son mode de calcul, devrait rester stable mais n'a pas fait l'objet de publication à cette date.

**DGF : Dotation Forfaitaire + solidarité rurale + péréquation : estimation de 760 000 € (égale à 2020).**

Les attributions de compensation des exonérations de la taxe d'habitation et des taxes foncières, versées par l'Etat, ne représentent désormais que des montants marginaux et sont estimées sur la même base qu'en 2020.

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales constituent une ressource importante liée aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs (dont l'Espace jeunes) et vient en complément de la participation financière des parents et de la Commune.

Le contrat enfance jeunesse qui lie la Commune à la CAF devrait être renouvelé cette année pour une nouvelle période débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, par le biais d'une convention territoriale globale. Dans le cadre du contrat actuel, la recette prévisionnelle pour 2021 est de 120 000 € faute d'informations suffisantes à ce jour.

A noter également que l'indemnité de l'Etat pour les titres sécurisés a été portée de 8.500 € à 12.000 € environ par an depuis 2018 au regard du nombre de titres effectués par notre service d'accueil. Espérons là encore que l'Etat maintiendra ce niveau de participation malgré les 2 mois de rupture que nos agents compensent aujourd'hui tant bien que mal.

Dans ce contexte, et dans l'attente des informations manquantes, le volume total des recettes réelles attendues pourrait être de l'ordre de 4,5 M€, équilibrées avec les dépenses.

### Section d'investissement

#### A - Dépenses

2018 et 2019 ont été des années riches en investissement ; 2020 a débuté par la campagne électorale et on sait que ces années électorales entraînent un retard dans le commencement des travaux, par respect pour la nouvelle équipe à mettre

en place ; à ceci est venue se rajouter cette crise sans précédent qui a stoppé net le pays par le confinement total de la population et l'arrêt de l'activité économique.

Toutefois, la vie doit reprendre non seulement pour la sauvegarde de notre économie et de nos entreprises, mais aussi pour préserver et faire évoluer notre patrimoine communal.

Ainsi, 2021, au-delà des RAR, sera encore particulièrement fournie de projets d'importance dont notamment :

- ☐ **La poursuite et la fin des travaux de l'église**
- ☐ **Les travaux de voirie 2020/2021 (chemin d'Avignon, Allées des Princes et St Jean, piste le long du chemin du stade notamment avec leur MO)**
- ☐ **La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre de voirie pour l'ensemble des projets prioritaires du mandat**
- ☐ **Le dévoiement des réseaux d'eau pluviale hors du bief du moulin**
- ☐ **L'enfouissements de réseaux et l'éclairage public (Chemin d'Eyquem, av. E. des Lois)**
- ☐ **Les travaux importants des cours de l'école élémentaire et de l'ADAP**
- ☐ **Il est prévu également de poursuivre les travaux d'isolation et de rénovation des huisseries pour les 2 écoles et de les étudier pour la mairie, mais aussi des travaux de rénovation de la cuisine centrale.**
- ☐ **Les travaux de réfection des bassins de rétention de la ZAC de Filleau**
- ☐ **Et enfin, toute une série de matériels (matériels informatiques et techniques, logiciels, mobiliers, épaveuse...) pour les ST, les écoles, la mairie**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts (estimé à près de 400 000 €) et les RAR en dépenses d'investissement : 823 623 €.

Le montant global des dépenses de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 4 M€, dont 2,7 M€ en opérations nouvelles.

## B - Recettes

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- les dotations, fonds divers et réserves :
  - ☐ **Fonds de Compensation de la TVA : recette attendue de l'ordre de 230 000 € permettant de récupérer une partie de la TVA des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 (non notifié)**

**☐ Taxe d'aménagement estimée à 150 000 € (baisse de prudence tenant compte du contexte et d'une forte baisse en 2020)**

- les subventions d'investissement espérées à 500 000 € environ, dont les 300 000 € liés à l'affaire de la ZAC de Filleau
- les restes à réaliser en recettes 310 670 € (église notamment) ;
- les amortissements (environ 350 000 €) ;
- une enveloppe d'emprunt envisagée de 400 000 € pour profiter des bas niveaux de taux;
- l'excédent de la section d'investissement de 2020

En incluant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le montant global des recettes de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 4 M €, équilibré avec le niveau des dépenses.